

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Charnècles

MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 06/04/2023
Délibération N°2023-014

Nombre d'élus: 15	Présents : 10	L'an deux mil vingt trois, le 6 avril à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 1	Procuration(s) : 4	
Date de convocation : 29/03/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Gilles LANÇON;
Pascal PRALY a donné pouvoir à Yvette COLLIAT;
Bertrand RICHARD a donné pouvoir à Nadine REUX;

Absents :

Maryse BOUCLET.

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 Février 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 – 014 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame le Maire, **RAPPELLE** la double comptabilité qui est tenue, à la fois par le Trésorier (compte de gestion) et par la commune (compte administratif), dans le respect du principe de comptabilité publique et de séparation ordonnateur et comptable.

Elle **DIT** que celles-ci doivent être conformes en clôture d'exercice et que tout élu qui le souhaite peut avoir accès au compte de gestion.

Elle **PRESENTE** le compte de gestion ainsi transmis par le Service de gestion comptable :

Résultats budgétaires de l'exercice

06900 - CHARNEUILLES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	827 646,42	1 073 354,23	1 901 000,65
Titres de recette émis (b)	351 631,70	1 175 733,30	1 527 365,00
Réductions de titres (c)	10 258,61	36 730,12	46 988,73
Recettes nettes (d = b - c)	341 373,09	1 139 003,18	1 480 376,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	706 053,73	1 073 354,23	1 779 407,96
Mandats émis (f)	359 681,26	877 494,07	1 237 175,33
Annulations de mandats (g)		10 748,97	10 748,97
Depenses nettes (h = f - g)	359 681,26	866 745,10	1 226 426,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		272 258,08	253 949,91
(h - d) Déficit	18 208,17		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

06900 - CHARNEUILLES

Exercice 2022

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	423 671,16		-18 308,17	17 968,73	423 331,72
Fonctionnement	180 620,26	160 620,26	272 258,08	-5 488,84	296 769,24
TOTAL I	604 291,42	160 620,26	253 949,91	12 479,89	710 100,96
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	604 291,42	160 620,26	253 949,91	12 479,89	710 100,96

Intégration des résultats du SIVOM DE BIEVRE suite à dissolution selon arrêté préfectoral 38-2022-12-05-00004 du 5/12/2022

CONSIDERANT la régularité et la conformité du compte de gestion tenu par le trésorier, avec le compte administratif tenu par la commune.

Madame le maire **PROPOSE** au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice 2022 tenu par le trésorier ;
- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2022 du budget général tenu par le trésorier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

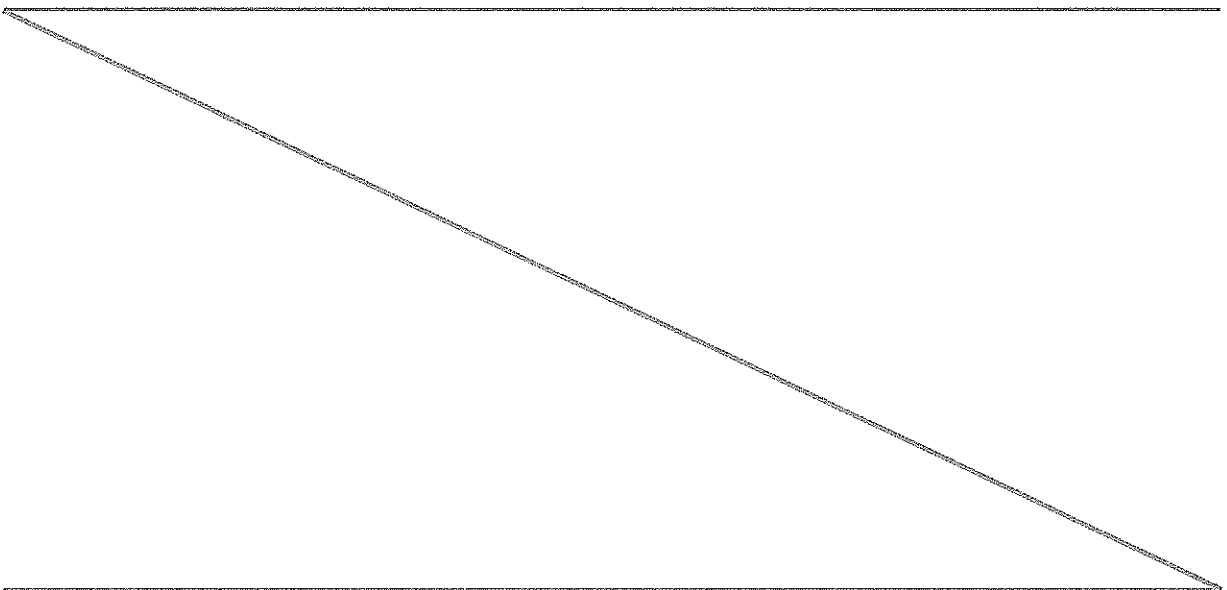
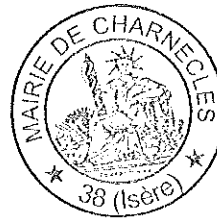
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 1 abstention », à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte de gestion 2022.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 11/04/2023

Le Maire,
Nadine REUX



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 18/04/2023 sur site internet

ID : 038-213800840-20230406-2023_014-DE

